

Cartel intersyndical
du personnel de l'Etat
et du secteur subventionné

Genève, le 10 novembre 2015

C3504

&

Syndicat ADETRA
15, rue des Savoises
1205 Genève

GRAND CONSEIL			
Expédié le: 12.11.2015	Session GC: 12-13.11.2015		
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:			
Objet: R 765-A, pt III OcdS	Monsieur Antoine BARDE		
Copie à:	Président		

Grand Conseil
Monsieur Antoine BARDE
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : soutien à la Résolution 765 de M. Roger Deneys, député au Grand conseil genevois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Le Cartel intersyndical de la fonction publique et le syndicat Adetra sont engagés depuis l'année 2014 à mieux faire connaître le danger que représente l'Accord sur le commerce des services TISA pour la population suisse. L'Adetra a des contacts réguliers avec Alliance sud et l'Internationale des services publics.

L'Internationale des services publics, qui représente 20 millions de travailleuses et de travailleurs dans 150 pays, nous informe que les syndicats mondiaux forment un front commun contre l'accord TISA. Son responsable mondial pour TISA, Daniel Bertossa, a déclaré le 1^{er} octobre 2014 : « Le commerce concerne chacun d'entre nous, car les règles qui touchent les services s'immiscent dans chaque aspect de notre vie quotidienne. L'Accord sur le commerce des services TISA viendra déréglementer les services financiers, libéraliser le secteur public, et restreindre la démocratie au sein de nos pays ».

Nous souhaitons relever certains aspects particulièrement problématiques de cet accord, négocié à Genève depuis 2012, à ce jour entre 24 participants, dont les Etat-Unis, l'Union européenne et la Suisse.

L'un des aspects les plus contestables est que le contenu des négociations sur Tisa est secret.

Selon M. l'ambassadeur Christian Etter, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, le contenu intégral et secret des négociations ne sera dévoilé qu'« une fois que le Conseil fédéral se décidera à signer et à écrire un message au Parlement fédéral ».

Un autre aspect sur lequel nous souhaitons particulièrement attirer votre attention concerne les 17 « Annexes » de TISA qui font partie intégrante de cet accord. En tant que telles, ces « Annexes » devront obligatoirement être appliquées dans tous les pays signataires de TISA. Concrètement, cela signifie que tous les services et domaines qui font partie de ces « Annexes » seront ouverts à la concurrence de multinationales étrangères. Une fois que ces services auront été privatisés, ils ne pourront plus retourner au domaine public, en vertu de la « clause du cliquet » qui viendra figer toute future libéralisation d'un service donné.

Wikileaks a révélé le contenu de 9 « Annexes ». Une liste non exhaustive des « Annexes » figure sur le site du SECO, sans toutefois que ce service ne révèle ni leur contenu, ni leur importance.

Certaines « Annexes » concernent les services publics; il s'agit notamment de l'Annexe sur les services Environnementaux, qui ont pour but de préserver nos ressources naturelles, et de l'Annexe sur les services de l'Energie. Si les Services Industriels de Genève venaient à être libéralisés, TISA rendrait leur privatisation irréversible.

Les Annexes sur les Services postaux, les Divers modes de transport, et les Télécommunications toucheront-elles les 3 grandes entreprises fédérales de services publics que sont La Poste, les CFF et Swisscom ?

Et l'Annexe sur le Transport aérien touchera-t-elle l'Aéroport de Genève, qui constitue une importante source de revenus pour notre Canton ?

D'autres Annexes ont un lien direct avec les services publics comme l'Annexe sur les Marchés publics, qui mettra en concurrence les PME locales et nationales, avec les multinationales étrangères. Avec TISA, les communes et les cantons ne pourront plus choisir librement de confier leurs mandats à des PME locales ou nationales.

Quant à l'Annexe concernant les Subventions à l'exportation, elle portera aussi préjudice aux PME qui verront leurs subventions remises en question et seront, de fait, directement menacées dans leur pérennité.

L'Annexe sur le Mouvement des personnes physiques sous le Mode 4 entraînera des déplacements de personnel venant en Suisse pour fournir des services temporaires; dont des dirigeants, consultants, commerçants, médecins, infirmiers et travailleurs de la construction. Sauf mention expresse d'un pays, TISA interdira les études préalables sur la situation du marché de l'emploi au niveau local.

D'autres « Annexes » déréguleront les Soins de santé considérés comme des marchandises, la Libre circulation des données privées, le Commerce électronique, la Transparence. L'Annexe sur la Réglementation intérieure concerne les procédures d'octroi de licences; cet instrument réglementaire de l'Etat joue un rôle important.

Il faut relever que tous les domaines apparaissant dans les « Annexes » devront obligatoirement être libéralisés, même s'ils figurent également sur la « Liste des Exceptions » dressée par la Suisse. TISA imposera aux Etats, dont la Suisse, de subventionner les multinationales étrangères pour leurs prestations, dans les domaines ouverts à la concurrence, ce qui affectera beaucoup la qualité des services publics et parapublics suisses qui subiront de fait une baisse de subventions !

Les Etats signataires auront aussi la possibilité de se poursuivre entre eux par l'entremise d'un tribunal international dont les décisions échapperont aux juridictions nationales ! Ce qui aura notamment pour effet de vider les caisses publiques et de voir, progressivement, nos services publics allant en se dégradant et en diminuant, faute de moyens.

La signature de cet accord constituera non un aboutissement mais un point de départ au processus de libéralisation de l'ensemble des services. Ainsi, rien n'empêchera un pays de proposer la libéralisation de ses services publics dans son offre individuelle, même après la signature de l'accord. Les seules exceptions prévues dans TISA étant « les services fournis dans l'exercice de l'autorité gouvernementale », ce qui correspond aux services de la police, des prisons et des tribunaux, mais pas aux autres services publics.

Pour conclure, considérant la grave menace que représente cet accord sur notre système démocratique et sur l'ensemble de notre législation suisse, nous prions les élus de tout mettre en œuvre pour que le secret soit enfin levé, afin que les citoyennes et les citoyens soient dûment informés et consultés sur TISA, voire puissent se prononcer, le cas échéant, par un référendum obligatoire !

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nos respectueuses salutations.

Marc Simeth, Président
Cartel intersyndical
du personnel de l'Etat
et du secteur subventionné



p.o. Pindaro Hugo Guarin, Président
Isabelle Muller, membre
Ivar Petterson, membre du comité
Syndicat Adetra

